Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL01-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 29 janvier 2026, s'est réuni le 5 février 2026, à 18h00 dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h35)

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Alain LAYEC
ELVEN	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Julian EVENO
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Morgane LE ROUX
	: André BELLEGUIC a donné pouvoir Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU a donné pouvoir à Nadine LE GOFF-CARNEC
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
VANNES	: François ARS a donné pouvoir à Christian SEBILLE

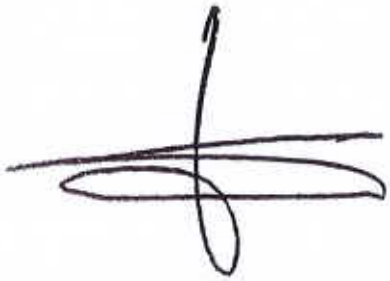
Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL01-DE

VANNES : Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE
: Sandrine LELOUP a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Ont été excusés :

LE BONO : Yves DREVES
VANNES : Anne LE HENANFF

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL01-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

DIRECTION GENERALE

DEMANDES DE SUBVENTIONS - FONCTIONNEMENT SERVICE CONTRACTUALISATION - STRATEGIE TERRITORIALE

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Le Bureau communautaire du 28 juin 2018 s'est prononcé favorablement au portage des missions listées ci-dessous par Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à son profit et au profit de deux autres Etablissements publics de coopération intercommunales à savoir Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté :

- L'animation de contractualisations (programmes européens, contrats régionaux...), appels à projets et l'accompagnement des porteurs de projet, premier conseil en financement aux communes et EPCI et animation des Contrats de relance et de transition écologique ;
- Le développement des circuits de randonnées en cohérence avec les axes développés au sein de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan ;
- L'animation mutualisée du conseil de développement sur le territoire.

Les services mutualisés transférés depuis le 1er janvier 2019 voient leurs financements assurés conformément aux taux de participation définis dans la convention de partenariat de l'Entente du Pays de Vannes signée le 27 janvier 2025.

- Questembert Communauté : 16%
- Arc Sud Bretagne : 14%
- GMVA: 70%

Ces services mutualisés sollicitent pour le compte des trois EPCI des subventions auprès de tous les financeurs potentiels. Les subventions obtenues viennent en diminution de l'appel à contribution.
Le budget 2025 de l'ensemble des missions mutualisées a été arrêté à 277 275,54 €, avec des financements extérieurs de 102 081,68 € pour un reste à charge porté par GMVA de 122 635,70 €, soit 44% du budget.

Le plan de financement 2026 prévisionnel est le suivant :

Budget missions mutualisées	BP 25	Contractualisation Stratégie territoriale	Conseil de développement	Mission randonnées
Dépenses				
Frais salariaux et structures	257 316,54 €	163 134,50 €	46 738,90 €	47 443,14 €
Dépenses sur factures	28 020,00 €	14 420,00 €	13 600,00 €	
Total dépenses	**285 336,54 €**	**177 554,50 €**	**60 338,90 €**	**47 443,14 €**
Recettes				
Etat/ADEME - Contrat chaleur renouvelable	11 188,00 €	11 188,00 €		
Région - Conseil de Développement	24 716€		24 716€	
UE - LEADER 2024 programmation 2023-2027	66 177,68 €	66 177,68 €		
Total recettes	**102 081,68€**			
% cofinancement	36%	44%	41%	0%

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260205-260205_DEL01-DE

Le reste à charge prévisionnel des dépenses 2025 s'établissant à 182 551,43€, la répartition actée par l'accord de partenariat de l'Entente du Pays de Vannes est la suivante :

Répartition reste à charge	Arc Sud Bretagne (14%)	Questembert Communauté (16%)	GMVA (70%)
183 254,86 €	25 655,68€	29 320,78€	128 278,40€

Il vous est donc proposé :

- *de solliciter officiellement les aides de la Région au titre du soutien à l'animation du conseil de développement à hauteur de 24 716€ ;*
- *de solliciter officiellement le programme européen Leader à hauteur de 66 177,68 € au titre de l'animation 2026 du programme LEADER 2023-2027 ;*
- *de valider le plan de financement prévisionnel 2026 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions attributives de ces subventions ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

